

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04.02.19 à 19 h 30

L'an deux mil dix-neuf, le quatre février, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Espirat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Nicole CUCUEL, Maire.

PRESENTS : Mme CUCUEL N, Mrs DUARTE B, MAUBERT J, GRANGIER G, JOB F, VEYRIERES J-F Mmes ALLIOT-LANORD V, BOURLETIAS E., GENESTOUX O.

ABSENTS : Mr PINET J-C

POUVOIRS : Mr PINET J-C à Mme CUCUEL N.

Secrétaire de séance : VEYRIERES J-F

Madame la Maire ouvre la séance en informant les conseillers des remerciements adressés à la municipalité de la part des familles Pradier et Gaillard à l'occasion du décès d'Alain Pradier

Madame la Maire fait également part de la démission de Mme BEAUFRERE du Conseil Municipal. Sa lettre de démission sera envoyée à Madame la Préfète.

1. Approbation du CR du CM du 30 novembre 2018

Après une remarque de Mr VEYRIERES concernant les personnes ayant voté « contre » la titularisation de Mr VEDRINE expliquant qu'il n'avait pas donné pouvoir pour voter contre, le compte-rendu du conseil est approuvé à l'unanimité.

2. Bonus Ruralité

Suite au conseil municipal du 30 novembre 2018 dans lequel il a été décidé de faire une demande de DETR et de FIC pour la rénovation et la transformation de l'ancien local des pompiers en Salle Polyvalente. Il s'avère que le projet pourrait aussi être éligible au Bonus Ruralité accordé par la Région Auvergne. Madame la Maire propose donc de déposer un dossier pour le projet. Pour rappel après demande de devis, le montant des travaux serait de 43 967, 13 € HT. Avec les demandes de Subventions le plan de financement serait le suivant :

- DETR (30%) : 13 190 €HT
- FIC (25%) : 10 991 €HT
- BONUS RURALITE (25%) 10 991 €HT
- AUTOFINANCEMENT DE LA COMMUNE (20 %) : 8795.13 €HT

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter pour le dépôt d'un dossier de demande de Bonus Ruralité auprès de la Région.

3. Devis entretien Fabre

Suite aux prestations effectuées par l'entreprise Jérémy FABRE paysagiste pour le compte de la commune en 2018, il lui a été demandé un devis pour continuer ces prestations pour la parc communal et l'espace public rue du Moulin. Ce devis a été établi pour un entretien mensuel de mars à novembre 2019. Pour la totalité des prestations, le devis s'élève à 2892 € TTC. Madame la Maire rappelle que les prestations effectuées par Mr FABRE ont permis un gain de temps à l'employé communal. Après en avoir discuté, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter l'attribution de l'entretien de ces deux espaces verts à l'entreprise Jérémy FABRE paysagiste.

4. Demandes de subvention

Madame la maire explique que deux demandes de subventions ont été reçues par la municipalité : l'APF et ABE

- APF : Madame la Maire présente au Conseil Municipal une lettre de demande de subvention de la part de l'Association des Paralysés de France. Après un rappel de ses missions et de ses actions en faveur de l'intérêt collectif, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 100 euros à l'Association. Cette dernière sera inscrite au budget 2019.
- ABE : L'association Au Bonheur des Ecoles sollicite une subvention de 300 euros pour développer son activité et faire venir une compagnie de théâtre pour l'ensemble du regroupement scolaire. Après en avoir discuté, le conseil n'est pas contre, mais demande à ce que l'association lui envoie le compte rendu financier de l'année écoulée. La demande est renvoyée au prochain conseil. Une abstention sur ce dossier.

5. Fermage Parcelle YA 22

Madame la Maire explique que jusqu'à présent la parcelle YA22 était travaillée par Mrs VEDRINE & TARTAR. Mr TARTAR ayant annulé son bail à la fin de l'année et suite à la demande de Mr VEDRINE, Mme le maire propose de lui signer un bail sur la totalité de la parcelle à savoir 80 ares. Cette demande est validée à l'unanimité.

Par ailleurs, Mme la Maire stipule que Mr Védrine verra directement avec l'Association Spiracum pour le parking demandé par cette dernière dans le cadre de la Fête de la Pierre. Pour 2018, compte tenu que cette clause particulière était inscrite sur le bail, aucun dégrèvement ne sera consenti.

6. Jardin partagé parcelle ZC 189

Madame la Maire explique que dans un courrier adressé à la mairie Mr BULTEEL demandait un jardin en location pour son usage personnel. Jusqu'à la fin de l'année 2018, Mr GARCIA travaillait une parcelle cadastrée ZC 189 au lieu-dit Chemin de Granet d'une surface de 1295 m².

Il avait été évoqué la possibilité de créer sur cette dernière des jardins partagés.

Après avoir discuté avec les deux parties, Madame la Maire propose de scinder la parcelle en deux parties de 647.5 m² et d'en octroyer l'utilisation à Mrs GARCIA et BULTEEL.

Un bail de location sera rédigé dans ce sens. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide cette proposition.

7. Revalorisation indiciaire des indemnités des élus

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le texte de janvier 2019 relatif aux indemnités de fonction des élus :

Dans les communes de moins de 500 habitants :

- L'indemnité maximale de fonction du Maire s'élève à 17% de l'indice brut 1027,
- L'indemnité maximale de fonction des Adjoints s'élève au maximum à 6,6 % de l'indice brut 1027,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De fixer l'indemnité de fonction versée au Maire sera égale à 17 % du traitement correspondant à l'indice brut 1027,
- De fixer l'indemnité de fonction versée à chacun des trois adjoints sera égale 6,6 % du traitement correspondant à l'indice brut 2017.
- Qu'aucune nouvelle augmentation ne sera effectuée avant l'échéance électorale de 2020

8. Questions diverses

- **Réseau bénévole à domicile (CLIC)** : Madame la Maire présente un mail d'information du CLIC pour la mise en place d'un réseau de bénévoles qui visitent à domicile les personnes âgées. Ce service est accompagné par le service social de l'Assurance Maladie. Une information sera mise dans le bulletin.
- **Péril Valladier-Pinet** : L'affaire a nécessité le passage d'un expert du Tribunal Administratif. L'avocate de la commune a conseillé de prendre un arrêté pour les deux bâtiments A 967 et 968. Par

ailleurs, Madame la Maire propose de voir avec l'OPHIS afin d'envisager peut-être de monter une opération via l'EPF-SMAF dans ce secteur.

- **Chauffe-eau** : Le chauffe-eau d'un des logements de l'école a dû être remplacé en début d'année.
- **Fenêtres logement du fort** : Les fenêtres et portes des logements du fort ont été remplacées. Une réception de travaux est prévue avec l'entreprise.
- **DIA Cave du fort** : Madame la Maire explique que la mairie a reçu une DIA concernant la cave cadastrée A883. Par son emplacement, elle serait plus intéressante pour la mise en valeur du fort que celle que possède la commune. Elle propose de voir avec l'acquéreur pour lui vendre à la place les caves A954 et A956. Le conseil valide cette idée et demande à Mme le Maire de prendre contact avec le notaire et l'acquéreur.
- **Pétition maintien du château d'eau de Mauzun** : Madame la Maire présente une pétition de soutien pour la conservation des réservoirs du château d'eau de Mauzun qui a été adressée à toutes les communes de la communauté de communes.
- **Bibliothèque** : Actuellement, la bibliothèque est toujours fermée au public. En effet, celle-ci n'étant pas informatisée et en réseau avec celles de la Communauté de Commune, en conséquence son stock de livres n'était pas renouvelé, elle ne répond plus au besoin des usagers. Madame la Maire propose d'affecter cette salle à des expositions temporaires accessibles gratuitement aux administrés et aux touristes de passage venant visiter le Fort durant l'été. Les livres seront stockés dans un lieu adapté après que l'institutrice ait récupéré les ouvrages destinés aux enfants.
- **SIAREC** : A partir du 1^{er} février la station d'épuration et le réseau d'assainissement sont pris en charge de manière effective par le SIAREC.
- **Bulletin Municipal** : Il a été décidé de faire deux bulletins municipaux et non un seul pour une parution en juin et une en décembre.
- **Bascule** : Mr VEYRIERES demande s'il n'est pas possible de remettre le système de la bascule en place. Il est décidé de voir ça avec l'employé communal.
- **Clôture du terrain de sport** : Mr VEYRIERES précise aussi que la clôture du terrain de sport aurait besoin d'être reprise.
- **Point de collecte SBA Lotissement de La Prada** : Mme GENESTOUX demande où en est la démarche pour faire entrer le camion dans le lotissement de la Prada. Tous les propriétaires n'ont pas répondu, mais la convention sera envoyée au SBA prochainement.

CLOTURE DE LA SÉANCE à 21h42
